

Attestation de travaux

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie Technique

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SARL LARPE

SARL LARPE

1, rue des Commerçants
16400 PUYMOYEN

Tél. 05 45 91 15 39 - Fax: 05 45 21 56 21
mail : larpe.sarl@orange.fr
RCS ANGOULEME 322 518 945 00058 - APE 454J

Adresse : 1 RUE DES COMMERCANTS 16400 PUYMOYEN

Nom du Client : C.A DU GRAND ANGOULEME 16000

Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME cedex

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : C.A DU GRAND ANGOULEME

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME

Nom du Contrôleur technique : Bureau Alpes Contrôles - 11 av Daugé Bonti

Adresse : 16340 l'Isle d'Espagnac

Cocher la case de signature de l'attestation

Nom et adresse du chantier : MEDIATHEQUE D'ANGOULEME

16000 ANGOULEME

Date de début des travaux : 1/2014 Date de réception des travaux : 2/2016

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Peintures Intérieures MURS / PLAFONDS / BOISERIES / METALLERIES SOLS.

Montant HT du marché de l'entreprise : 152.000.00 € HT.

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

.....

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date : 31/12/16

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME
25, Bd Besson Bey
16023 ANGOULEME CEDEX

Respect des délais :



Tenue du chantier :



Commentaires du signataire :

P. Advenier



version 01-2016